



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Incapables majeurs

Question écrite n° 48252

Texte de la question

M. Pierre Carassus attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'insuffisance de financement des tutelles et des curatelles d'état. En effet, nous pouvons constater que le nombre d'adultes places sous protection de justice augmente de plus de 15 % par an. Il sont d'ailleurs de plus en plus jeunes. En 1996 les crédits alloués attribués aux associations tutélaires étaient de 370 millions ; le budget 1997 les augmente de 65 millions, ce qui est insuffisant au regard du rôle social accompli par ces associations. Il lui demande si des aides supplémentaires sont prévues en 1997 pour aider ces associations à accomplir leurs missions sociales d'insertion.

Texte de la réponse

Le Gouvernement apporte, chaque année, une attention spéciale à la détermination du montant des crédits nécessaires en loi de finances initiales pour tenir compte de la progression du nombre des mesures de tutelle ou de curatelle que les juges défèrent à l'État. Les dépenses assurées à ce titre ont ainsi augmenté de plus de 110 % au cours des cinq derniers exercices, passant de 192 MF en 1992 à 233 MF en 1993, 288 MF en 1994, 342 MF en 1995 et 404 MF en 1996. En 1997, la loi de finances prévoit un montant de crédits de 435,5 MF, soit une augmentation de 17,7 % par rapport au montant des crédits votés pour 1996, qui étaient de 370 MF. Augmentée de crédits de report et de fonds de concours, cette dotation permettra d'apporter aux associations tutélaires les moyens nécessaires à la réalisation de leurs tâches de tutelle et de curatelle des majeurs protégés, telles qu'elles sont définies au livre premier du code civil.

Données clés

Auteur : [M. Carassus Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48252

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 657

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1819